

VIRE, le 9 Juillet 2019

Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie,

Mare ANDREU SABATER

Cher(e) Collègue,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 Juillet 2019, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué le vendredi 12 juillet 2019, à 20 heures 30, à l'amphithéâtre de Marie Curie et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, les délibérations correspondantes aux questions inscrites à l'ordre du jour du 8 Juillet 2019 seront prises sans condition de quorum.

Veuillez agréer, Chère(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.